



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 13 décembre 2018

DÉLIBÉRATION

N° 116 - 13.12.2018

En exercice ... 26
Présents..... 25
Votants..... 26
Abstention 0

**SERVICES TECHNIQUES
13. ETUDES ET TRAVAUX
DIGUES – HORS PAPI**

**Accord-cadre mono-attributaire de petits travaux
manuels en maçonnerie sur les ouvrages hydrauliques –
Autorisation de signature préalable au Président**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,
Le 13 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle Masion-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines M. Gilles DUVAL, Mme Catherine JACOB,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAÎTRE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Isabelle RONTÉ (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle Masion-TIVENIN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20181213-D2018116-DE
Reçu le 17/12/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 13 décembre 2018

DÉLIBÉRATION

N° 116 - 13.12.2018

En exercice... 26
Présents..... 25
Votants..... 26
Abstention 0

SERVICES TECHNIQUES 13. ETUDES ET TRAVAUX DIGUES – HORS PAPI

**Accord-cadre mono-attributaire de petits travaux
manuels en maçonnerie sur les ouvrages hydrauliques –
Autorisation de signature préalable au Président**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21-1 relatif à l'autorisation préalable de signature d'un marché,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment l'alinéa 2 du 3ème groupe de l'article 5.1 relatif à la défense contre les inondations et contre la mer, entérinés par arrêté préfectoral n°2500-DRCTE-BCL en date du 7 décembre 2017,

Vu le Budget Primitif 2018 du Budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 12 avril 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 décembre 2018,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'entretien et d'amélioration sur les ouvrages hydrauliques (rejointoiement, remplacement de moellons, bouchage des trous, reprises de fissures, ...) afin d'assurer leur pérennité ;

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré de contribuer à l'insertion sociale de publics défavorisés par l'activité économique ;

Considérant qu'il convient pour ce faire, de passer un accord-cadre mono-attributaire de travaux, non alloti, réservé aux seules structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L. 5132-4 du Code du travail ;

Considérant que cet accord cadre mono-attributaire pourra donner lieu à la passation de bons de commande et de marchés subséquents selon les dispositions des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

Considérant que celui-ci est conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum de 500 000 € HT pour une durée de 4 ans dans le cadre d'une procédure adaptée ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2018 ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20181213-D2018116-DE
Reçu le 17/12/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 13 décembre 2018

DÉLIBÉRATION

N° 116 - 13.12.2018

En exercice ... 26
Présents..... 25
Votants..... 26
Abstention 0

**SERVICES TECHNIQUES
13. ETUDES ET TRAVAUX
DIGUES – HORS PAPI**

**Accord-cadre mono-attributaire de petits travaux
manuels en maçonnerie sur les ouvrages hydrauliques –
Autorisation de signature préalable au Président**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre mono-attributaire, à venir, relatif de petits travaux manuels en maçonnerie sur les ouvrages hydrauliques d'une durée de 4 ans conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum de 500 000 € HT, ainsi que tous actes y afférents, y compris les avenants.

Affichée le : **17 décembre 2018**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. A compter du 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet télérécourse citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr. Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

AR PREFECTURE

017-241700459-20181213-D2018116-DE
Reçu le 17/12/2018